

DESJEPS

ANIMATION SOCIO-ÉDUCATIVE OU CULTURELLE

DIRECTION DE STRUCTURE ET DE PROJET

PROGRAMME DE LA FORMATION

1 • INTITULÉ DE LA FORMATION

Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport (DESJEPS)

Spécialité : Animation socio-éducative ou culturelle

Mention : Direction de structure et de projet

Diplôme de niveau 6 (anciennement niveau 2) selon la nouvelle classification européenne en vigueur depuis le 1er janvier 2019.

2 • CONTENU DE LA FORMATION

Cette formation se déroule en alternance. Il y a 700 heures de formation aux CEMEA et 500 heures minimum en structure. La formation est organisée en 4 Unités Capitalisables (U.C.). Les UC sont des entités, qui recouvrent une ou plusieurs compétences à acquérir :

• UC1 : Être capable de construire la stratégie d'une organisation du secteur

175 heures de formation réparties en 6 stages

- Connaissance des champs
- Analyse stratégique
- Diagnostic finances et ressources humaines
- Ingénierie de projet
- Sociologie des organisations
- Gouvernance/direction

• UC2 : Être capable de gérer les ressources humaines et financières d'une organisation du secteur

112 heures de formation réparties en 4 stages.

- Direction / Délégation / Pouvoir
- Gestion financière 1
- Ressources humaines
- Gestion financières 2

• UC3 : Être capable de diriger un projet de développement

273 heures de formation réparties en 9 stages. Cette UC intègre une mobilité européenne dans le cadre du dispositif Erasmus+ pour aller rencontrer le partenaire des CEMEA et des dirigeant.e.s de structures socio-éducatives portugaises.

- Mobilité Européenne
- Pouvoir d'agir
- Travail en équipe
- Réseaux et partenariats
- Analyses des pratiques professionnelles
- Communication / marketing Social
- Evaluation du projet
- Formation
- Démarche qualité

• UC4 : Être capable d'organiser la sécurité dans le champ d'activité

112 heures de formations réparties en 3 stages et un MOOC (formation à distance) de 28h incluses.

- Droit du travail
- Politiques publiques
- Ethique et déontologie

3 • OBJECTIFS VISÉS PAR LA FORMATION

La fonction de direction vue par les CEMEA

Les CEMEA considèrent la fonction de direction dans une approche globale qui comprend des dimensions politique, pédagogique et technique. Elle peut être aujourd'hui considérée comme un métier difficile, voire « impossible » dans un environnement en mutation permanente qui conduit à diriger dans des situations complexes pour piloter un projet de développement. La fonction de direction du champ de l'éducation populaire et de l'économie sociale n'est pas uniforme : animation socio-culturelle, travail social, économie sociale, la réalité de métiers est souvent bien différente. Par contre, la fonction de direction a une visée politique commune à l'ensemble des champs qui vise la transformation sociale pour contribuer à une société plus juste, plus égalitaire, plus solidaire. Elle s'inscrit aussi forcément dans une logique de direction collective, dans une dimension plus large aussi intégrant aujourd'hui les questions de gouvernance.

Elle s'inscrit, comme les autres diplômes professionnels et brevets de l'animation volontaire dans une double logique :

- une formation à la personne qui vise un épanouissement et une émancipation ;
- une formation à la fonction dans sa globalité.

Les établissements concernés par ce projet connaissent des modes de direction qui se doivent en permanence d'articuler les finalités d'un projet avec les réalités politiques économiques et humaines des territoires où ils sont implantés.

Ces personnels de direction ont un rôle majeur à jouer en ce qui concerne la conception et l'actualisation du projet de l'établissement (ou plus largement du projet de l'organisation).

Il est attendu de ceux et celles qui exercent les fonctions de direction davantage qu'une simple réalisation ou une mise en œuvre d'un projet qui aurait été élaboré dans d'autres sphères. Le directeur doit également accompagner élu.e.s, équipes salariées, adhérent.e.s, usager.ère.s pour qu'il.elle.s participent à la conception et à l'évolution du projet. Cette dimension participative est au cœur de la fonction de direction et demande souvent d'inventer des formes adaptées aux réalités des territoires et des personnes.

Fiche descriptive d'activités

Les activités professionnelles concernées sont classées en cinq grands groupes d'activités professionnelles non hiérarchisées entre elles :

A. Préparer la prise de décision stratégique :

- il.elle analyse les caractéristiques économiques, sociales, politiques, éducatives et culturelles du territoire de référence ;
- il.elle organise une veille d'information dans le champ d'intervention de l'organisation ;
- il.elle procède à des échanges dans le cadre de réseaux d'acteurs ;
- il.elle analyse l'impact des politiques publiques sur l'activité de l'organisation ;
- il.elle formalise des diagnostics stratégiques pour les élus de l'organisation ;
- il.elle partage les analyses stratégiques avec les instances dirigeantes ;
- il.elle propose des scénarios de développement susceptibles de répondre à la demande des prescripteurs ;
- il.elle mobilise les ressources internes dans la préparation d'un projet de développement ;
- il.elle anime une démarche d'ingénierie de projet ;
- il.elle formalise un projet de développement ;
- il.elle élabore les dossiers de financement ;
- il.elle prévoit une stratégie de mise en œuvre du projet de développement ;
- il.elle expertise l'état du droit sur son champ d'activité ;
- il.elle transmet l'information nécessaire à la prise de décision ;
- il.elle prépare les travaux des assemblées décisionnelles.

B. Piloter le projet de développement d'une organisation :

- il.elle veille au respect des objectifs, des valeurs et des méthodes préalablement choisis ;
- il.elle favorise la démarche participative des personnels et des bénévoles ;
- il.elle organise les différentes délégations ;
- il.elle définit les procédures administratives internes ;
- il.elle organise la communication interne et externe ;
- il.elle organise la gestion administrative des personnels ;
- il.elle conçoit une stratégie de développement des ressources humaines ;
- il.elle accompagne l'équipe dans l'analyse de son organisation de travail ;
- il.elle conçoit des modes d'organisation du travail en équipe ;
- il.elle anticipe les évolutions en besoin de personnel ;
- il.elle conçoit le plan de formation du personnel ;
- il.elle établit les budgets prévisionnels ;
- il.elle organise le fonctionnement financier de l'organisation ;
- il.elle organise la mise en œuvre des actions partenariales.

C. Diriger une organisation :

- il.elle gère les relations sociales au sein de l'organisation ;
- il.elle prescrit les organisations de travail des équipes ;
- il.elle contrôle la gestion administrative du personnel ;
- il.elle contrôle les différentes procédures d'exécution budgétaire ;
- il.elle veille à la vérification de la conformité des lieux de travail au regard des normes d'hygiène et de sécurité ;
- il.elle organise le contrôle qualité ;
- il.elle contrôle la mise en oeuvre des procédures administratives ;
- il.elle contrôle les différentes procédures d'exécution budgétaire ;
- il.elle anime les relations entre les bénévoles et les salariés ;
- il.elle organise la communication interne ;
- il.elle représente l'organisation dans des actions de relations publiques ;
- il.elle négocie avec les prestataires de l'organisation ;
- il.elle anime les partenariats nécessaires au projet de développement ;
- il.elle contribue à la mise en oeuvre des politiques publiques locales dans lesquelles son organisation est impliquée.

D. Réaliser le bilan d'activité d'une organisation :

- il.elle conduit l'évaluation du système de travail ;
- il.elle procède à l'évaluation du personnel ;
- il.elle rend compte de la mise en oeuvre de la délégation ;
- il.elle évalue la pertinence du fonctionnement administratif de l'organisation ;
- il.elle évalue le résultat des actions conduites en partenariat ;
- il.elle analyse le compte de résultat et le bilan annuel ;
- il.elle explique les écarts constatés entre les résultats et les objectifs fixés ;
- il.elle propose aux instances dirigeantes de nouvelles perspectives de développement.

E. Organiser des actions de formation de formateurs dans le cadre des réseaux professionnels de l'organisation :

- il.elle conçoit des actions de formation adaptées aux besoins des réseaux professionnels de l'organisation ;
- il.elle coordonne la mise en oeuvre des actions de formation de formateurs décidées ;
- il.elle anime des actions de formation de formateurs ;
- il.elle participe aux échanges professionnels dans le cadre de formations de formateurs ;
- il.elle établit les comptes rendus et les bilans pédagogiques.

4 • MODALITÉS D'ÉVALUATION DE LA FORMATION

Les modalités d'évaluation des connaissances sont les suivantes :

Les critères d'évaluation terminale sont présentés et expliqués au stagiaire au début de la formation. Des accompagnements pour préparer en amont les certifications sont proposés à chaque stagiaire, pour lui permettre de mieux appréhender les épreuves et ajuster ses écrits et/ou oraux. De plus, les tuteur.rice.s des structures d'alternance sont convié.e.s, dès l'entrée en formation, à une réunion pour clarifier les attentes de l'organisme de formation et de la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale vis-à-vis des certifications. Les tuteur.rice.s s'engagent dans la préparation des certifications au sein de leur structure en fonction des besoins de leur stagiaire.

En parallèle, lors de chaque stage de formation, un temps de synthèse permet à chaque stagiaire de reprendre le contenu et les connaissances de la semaine et de se positionner sur son niveau d'acquisition. Un éventuel réajustement du contenu et un accompagnement personnalisé peut alors se mettre en place.

Des évaluations formatives sont régulièrement proposées, selon des procédures adaptées au déroulement du ruban pédagogique. Le stagiaire s'engage à y participer. Il en découle un éventuel réajustement des modalités et du contenu du travail à effectuer par le stagiaire, dans le cadre de la personnalisation de la formation. Par ailleurs, il peut y avoir des évaluations au sein de la structure d'alternance, pour lesquelles la structure s'engage à permettre au.à latuteur.trice et au.à la stagiaire de les mettre en oeuvre.

Les situations d'évaluation certificative sont organisées de la manière suivante :

- Une situation d'activité sur le terrain professionnel recouvrant les objectifs terminaux d'intégration des unités capitalisables de la spécialité et de la mention (UC3 et UC4)
- Une situation en centre de formation avec la production d'un document écrit personnel retraçant une expérience de direction d'un projet de développement assortie de son évaluation (regroupant les UC1 et UC2).

Obtention du diplôme : Le DESJEPS est délivré par la Direction Régionale et Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRDJSCS), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation.

5 • MOYENS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

L'encadrement de la formation est assuré par trois types de formateur.rice.s :

- Des formateur.rice.s permanent.e.s des CEMÉA : ce sont des professionnel.le.s de l'animation ayant une expérience significative et un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.
- Des formateur.rice.s occasionnel.le.s : ce sont des praticien.ne.s ayant une expérience significative et un diplôme professionnel en rapport avec la formation dispensée.
- Intervenant.e.s ponctuel.le.s : ce sont des responsables d'associations, d'équipements, soit des élu.e.s locaux, des responsables de services municipaux ou d'organismes publics et parapublics, connaissant les structures ou les dispositifs d'intervention sociale.

Les locaux de formation disposent d'une connexion internet et d'un vidéo projecteur, et plus généralement de tout le matériel nécessaire au bon déroulement de la formation.

Dans le cadre de la formation, les stagiaires bénéficient d'un accès à Yakamédia, la médiathèque interactive des CEMÉA qui rassemble, digitalise et met à disposition tout le patrimoine éducatif des CEMÉA.

6 • PUBLIC VISÉ ET/OU POPULATION CONCERNÉE

Cette offre de formation s'adresse aux salarié.e.s de structures se préparant à exercer des fonctions de direction ou des salarié.e.s exerçant déjà des fonctions de direction et recherchant une qualification, souhaitant acquérir de nouvelles compétences.

La direction d'établissement ne constitue pas, au-delà des grandes fonctions stratégiques, de gestion et de pilotage de projet de développement, une entité homogène. Dans le vaste champ de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS), les missions de direction possèdent à la fois des points communs et des différences. Le commun se trouve dans les grandes options de l'ESS et de l'éducation populaire (finalité émancipatrice, utilité collective, non-lucrativité, gouvernance démocratique, solidarité...) qui vont organiser l'activité de l'établissement dans le cadre d'un projet global. Les différences s'expriment dans les spécificités des domaines d'intervention : diriger un service municipal, un centre social, un village de vacances, un équipement de proximité ou un établissement sportif relève de cadres réglementaires et professionnels spécifiques, de modes de financement et de prise en charge des publics différenciés, de tutelles distinctes.

La formation s'adresse aussi aux salariés.e.s en reconversion professionnelle.

Les candidat.e.s à la formation doivent être positionné.e.s dans leur structure d'alternance sur un niveau d'intervention pertinent avec le diplôme avec de véritables missions de direction de structure.

7 • NIVEAU DE CONNAISSANCE PRÉALABLE PAR EXEMPLE : PRÉREQUIS TECHNIQUES OU AUTRE, HABILITATION, QUALIFICATION, EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE

Conformément à la réglementation en vigueur, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :

- soit être titulaire du Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animation (DEFA) ou de diplômes reconnus équivalents
- soit être titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « animation socio-éducative ou culturelle » DEJEPS
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 5 (anciennement niveau III) dans le champ de l'animation enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- soit être titulaire d'un diplôme de niveau 6 (anciennement niveau II) enregistré au répertoire national des certifications professionnelles
- soit justifier de trente-six mois d'activités professionnelles ou bénévoles, correspondant à deux mille quatre cents heures minimum.

Les candidat.e.s doivent par ailleurs obligatoirement être titulaires d'une des formations relatives au secourisme suivantes : PSC1, AFPS, PSE1, PSE2, AFGSU, SST.

L'entrée en formation est conditionnée par la réussite aux sélections organisées par le centre de formation et à la validation des dossiers d'inscription par la Direction Régionale de la Jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS).

8 • DURÉE

Dates extrêmes de la formation :
23 novembre 2021 > 19 octobre 2023 – 24 mois de formation.

9 • DATES - CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA FORMATION

Phase 1 : diagnostic et préparation du projet											
Novembre 2021	Décembre 2021	Janvier 2022	Février 2022	Mars 2022	Avril 2022	Mai 2022	Juin 2022	Juillet 2022	Août 2022	Septembre 2022	Octobre 2022
L 1	M 1	S 1	Ma 1	Je 1	V 1	D 1	M 1	V 1	L 1	M 1	J 1
Ma 2	J 2	D 2	Ma 2	Je 2	S 2	L 2	M 2	V 2	M 2	J 2	D 2
M 3	V 3	L 3	Je 3	M 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	J 3	D 3
J 4	S 4	Ma 4	V 4	Je 4	L 4	M 4	S 4	Ma 4	J 4	M 4	V 4
V 5	D 5	M 5	S 5	M 5	M 5	D 5	D 5	M 5	V 5	M 5	J 5
S 6	L 6	Je 6	D 6	Je 6	D 6	M 6	L 6	M 6	S 6	M 6	V 6
D 7	Ma 7	V 7	L 7	L 7	L 7	M 7	Ma 7	M 7	D 7	M 7	J 7
L 8	M 8	S 8	Ma 8	Ma 8	V 8	M 8	J 8	M 8	L 8	M 8	V 8
Ma 9	J 9	D 9	Je 9	Je 9	S 9	D 9	M 9	M 9	M 9	M 9	J 9
M 10	V 10	L 10	S 10	M 10	L 10	M 10	V 10	M 10	V 10	M 10	D 10
J 11	S 11	Ma 11	V 11	V 11	V 11	M 11	Ma 11	M 11	L 11	M 11	V 11
V 12	D 12	M 12	S 12	S 12	S 12	M 12	D 12	M 12	M 12	M 12	J 12
S 13	L 13	Je 13	D 13	D 13	D 13	M 13	V 13	M 13	M 13	M 13	D 13
D 14	Ma 14	V 14	L 14	L 14	L 14	M 14	Ma 14	M 14	D 14	M 14	V 14
L 15	M 15	S 15	Ma 15	Ma 15	V 15	M 15	J 15	M 15	V 15	M 15	D 15
Ma 16	J 16	D 16	Je 16	Je 16	S 16	D 16	M 16	M 16	M 16	M 16	J 16
M 17	V 17	L 17	S 17	M 17	L 17	M 17	Ma 17	M 17	D 17	M 17	V 17
J 18	S 18	Ma 18	V 18	V 18	V 18	M 18	Ma 18	M 18	L 18	M 18	V 18
V 19	D 19	M 19	S 19	S 19	S 19	M 19	D 19	M 19	M 19	M 19	J 19
S 20	L 20	Je 20	D 20	D 20	D 20	M 20	V 20	M 20	M 20	M 20	D 20
D 21	Ma 21	V 21	L 21	L 21	L 21	M 21	Ma 21	M 21	D 21	M 21	V 21
L 22	M 22	S 22	Ma 22	Ma 22	V 22	M 22	J 22	M 22	V 22	M 22	D 22
Ma 23	J 23	D 23	Je 23	Je 23	S 23	D 23	M 23	M 23	M 23	M 23	J 23
M 24	V 24	L 24	S 24	M 24	L 24	M 24	Ma 24	M 24	D 24	M 24	V 24
J 25	S 25	Ma 25	V 25	V 25	V 25	M 25	Ma 25	M 25	L 25	M 25	V 25
V 26	D 26	M 26	S 26	S 26	S 26	M 26	D 26	M 26	M 26	M 26	J 26
S 27	L 27	Je 27	D 27	D 27	D 27	M 27	V 27	M 27	M 27	M 27	D 27
D 28	Ma 28	V 28	L 28	L 28	L 28	M 28	Ma 28	M 28	D 28	M 28	V 28
L 29	M 29	S 29	Ma 29	Ma 29	V 29	M 29	J 29	M 29	V 29	M 29	D 29
Ma 30	J 30	D 30	Je 30	Je 30	S 30	D 30	M 30	M 30	M 30	M 30	J 30
V 31	L 31	M 31	S 31	S 31	S 31	M 31	D 31	M 31	M 31	M 31	D 31

Phase 2 : mise en place et évaluation du projet											
Septembre 2022	Octobre 2022	Novembre 2022	Décembre 2022	Janvier 2023	Février 2023	Mars 2023	Avril 2023	Mai 2023	Juin 2023	Juillet 2023	Août 2023
J 1	S 1	Ma 1	J 1	D 1	M 1	M 1	S 1	L 1	M 1	J 1	D 1
V 2	D 2	Ma 2	V 2	Ma 2	J 2	J 2	D 2	M 2	M 2	M 2	V 2
S 3	L 3	Je 3	S 3	Je 3	M 3	M 3	V 3	M 3	M 3	M 3	D 3
D 4	Ma 4	V 4	D 4	D 4	M 4	M 4	S 4	M 4	M 4	M 4	V 4
L 5	M 5	S 5	L 5	L 5	M 5	M 5	D 5	M 5	M 5	M 5	D 5
M 6	J 6	D 6	Je 6	Je 6	M 6	M 6	L 6	M 6	M 6	M 6	V 6
J 7	V 7	L 7	S 7	M 7	L 7	M 7	Ma 7	M 7	M 7	M 7	D 7
V 8	S 8	Ma 8	V 8	M 8	L 8	M 8	J 8	M 8	M 8	M 8	V 8
S 9	D 9	M 9	S 9	M 9	L 9	M 9	Ma 9	M 9	M 9	M 9	D 9
V 10	L 10	Je 10	V 10	V 10	M 10	M 10	V 10	M 10	M 10	M 10	J 10
D 11	Ma 11	V 11	D 11	D 11	M 11	M 11	S 11	M 11	M 11	M 11	V 11
L 12	M 12	S 12	Ma 12	Ma 12	M 12	M 12	D 12	M 12	M 12	M 12	D 12
M 13	J 13	D 13	Je 13	Je 13	M 13	M 13	L 13	M 13	M 13	M 13	V 13
J 14	V 14	L 14	S 14	M 14	L 14	M 14	Ma 14	M 14	M 14	M 14	D 14
V 15	S 15	Ma 15	V 15	V 15	M 15	M 15	V 15	M 15	M 15	M 15	J 15
D 16	L 16	Je 16	D 16	D 16	M 16	M 16	D 16	M 16	M 16	M 16	V 16
L 17	M 17	S 17	Ma 17	Ma 17	M 17	M 17	L 17	M 17	M 17	M 17	D 17
M 18	J 18	D 18	Je 18	Je 18	M 18	M 18	Ma 18	M 18	M 18	M 18	V 18
V 19	S 19	Ma 19	V 19	M 19	L 19	M 19	D 19	M 19	M 19	M 19	D 19
S 20	L 20	Je 20	V 20	V 20	M 20	M 20	L 20	M 20	M 20	M 20	V 20
D 21	Ma 21	V 21	L 21	L 21	M 21	M 21	Ma 21	M 21	M 21	M 21	D 21
L 22	M 22	S 22	Ma 22	Ma 22	M 22	M 22	S 22	M 22	M 22	M 22	V 22
Ma 23	J 23	D 23	Je 23	Je 23	M 23	M 23	D 23	M 23	M 23	M 23	D 23
V 24	S 24	Ma 24	V 24	M 24	L 24	M 24	Ma 24	M 24	M 24	M 24	V 24
S 25	D 25	M 25	S 25	M 25	L 25	M 25	V 25	M 25	M 25	M 25	D 25
D 26	L 26	Je 26	V 26	V 26	M 26	M 26	D 26	M 26	M 26	M 26	J 26
L 27	M 27	S 27	Ma 27	Ma 27	M 27	M 27	L 27	M 27	M 27	M 27	V 27
M 28	J 28	D 28	Je 28	Je 28	M 28	M 28	Ma 28	M 28	M 28	M 28	D 28
V 29	S 29	Ma 29	V 29	M 29	L 29	M 29	D 29	M 29	M 29	M 29	V 29
D 30	L 30	Je 30	V 30	V 30	M 30	M 30	L 30	M 30	M 30	M 30	D 30
S 31	Ma 31	V 31	L 31	L 31	M 31	M 31	Ma 31	M 31	M 31	M 31	V 31

Jun 2023	Juillet 2023	Août 2023	Septembre 2023	Octobre 2023
J 1	S 1	Ma 1	V 1	D 1
V 2	D 2	M 2	J 2	M 2
S 3	L 3	Je 3	S 3	L 3
D 4	Ma 4	V 4	D 4	M 4
L 5	M 5	S 5	Ma 5	M 5
M 6	J 6	D 6	Je 6	M 6
J 7	V 7	L 7	S 7	L 7
V 8	S 8	Ma 8	V 8	M 8
S 9	D 9	M 9	S 9	L 9
D 10	L 10	Je 10	V 10	M 10
L 11	Ma 11	V 11	D 11	M 11
M 12	M 12	S 12	Ma 12	J 12
M 13	J 13	D 13	Je 13	M 13
M 14	V 14	L 14	S 14	L 14
J 15	S 15	Ma 15	V 15	M 15
V 16	D 16	M 16	S 16	L 16
S 17	L 17	Je 17	D 17	M 17
D 18	Ma 18	V 18	L 18	M 18
L 19	M 19	S 19	Ma 19	J 19
Ma 20	J 20	D 20	Je 20	M 20
M 21	V 21	L 21	S 21	L 21
V 22	S 22	Ma 22	V 22	M 22
S 23	D 23	M 23	S 23	L 23
D 24	L 24	Je 24	V 24	M 24
D 25	Ma 25	V 25	D 25	M 25
L 26	M 26	S 26	Ma 26	J 26
L 27	J 27	D 27	Je 27	M 27
M 28	V 28	L 28	S 28	L 28
M 29	S 29	Ma 29	V 29	M 29
J 30	D 30	M 30	S 30	L 30
V 31	L 31	J 31	S 31	M 31

10 • COORDONNÉES DE LA PERSONNE À CONTACTER POUR TOUTE DEMANDE D'INFORMATIONS

Clara SANDRE
Assistante administrative
04 76 26 85 40
c.sandre@cemearhonealpes.org

De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h du lundi au vendredi

11 • LIEU DE LA FORMATION

Maison des Associations
29 Avenue du Maquis de l'Oisans
38800 Pont de Claix



Certification QUALIOP
CPS RNCQ 0037
Portée disponible sur www.icert.fr

Les CEMÉA Rhône-Alpes sont titulaires de la nouvelle certification nationale unique QUALIOP dans le cadre de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L'organisme I.Cert



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

certifie que les actions suivantes :
Formation Professionnelle (FP)
Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)
sont conformes aux exigences de la certification visées à l'article L.6316-1 du code de travail.